# La petite enfance

*Supplément à l'hebdo n°334*
*du 28 mai 2010*






## LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

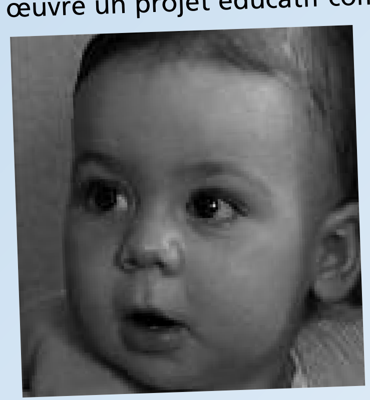
**Naissances de Courcouronnais :**
249 en 2007
284 en 2008
279 en 2009

**Le personnel :**
24 auxiliaires de puériculture, 3 agents petite enfance (CAP petite enfance), 19 assistantes maternelles, 8 éducateurs de Jeunes Enfants, 4 agents techniques, 3 puéricultrices, 1 infirmière, 1 psychologue, 1 psychomotricienne, 4 ludothécaires, 1 assistante et 3 secrétaires. La diététicienne de la commune travaille régulièrement au sein du service.
**Au total, 73 agents travaillent quotidiennement à l'éveil de votre enfant.** ■

## C'est l'intérêt de l'enfant qui prime !

Des études ont démontré que **ce n'est pas le mode d'accueil qui a un effet bénéfique pour l'enfant mais bien la qualité d'accueil.** C'est bien l'attention qui lui est portée, la qualification et la formation du personnel, le ratio adultes/enfants qui entrent en ligne de compte. C'est la non-prise en compte, par la collectivité, des besoins de l'enfant accueilli qui pourra avoir un effet négatif sur son développement.

C'est pourquoi Courcouronnes s'attache à employer du personnel diplômé et formé, ainsi qu'à mettre en œuvre un projet éducatif commun à toutes les structures. Le choix a été fait de recruter **90% de personnel diplômé** (auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants) alors que la loi n'oblige qu'à 50%. **La formation continue et les journées pédagogiques** répondent également à cet objectif. ■



**Infos : service petite enfance au 01 64 97 81 89**
**Pôle enfance du Bois de mon cœur**
**Place des Flamandes / allée Jeff**

## Accueil des tout-petits : la qualité avant tout !

***Alors que la commission d'admission pour l'attribution des places dans les structures d'accueil de la petite enfance vient d'avoir lieu, de nombreuses familles se posent des questions sur les modes d'accueil possibles pour leur bébé. En effet, les demandes des parents sont, cette année encore, bien supérieures aux possibilités, notamment pour la crèche collective. Or, il existe, à Courcouronnes, plusieurs autres modes d'accueil, de qualité égale, qui peuvent correspondre aux besoins des familles. C'est pourquoi, ce supplément revient en détail sur le projet pédagogique et les moyens consacrés par la Ville pour l'accueil des tout-petits, les différentes structures et leur fonctionnement. L'objectif affiché de l'équipe municipale étant la qualité de l'accueil des enfants.***

### LE PROJET ÉDUCATIF

Les bases du projet sont l'accueil individualisé, le respect du rythme de l'enfant dans ses acquisitions, le respect du temps de l'enfant, la continuité et les repères dans sa prise en charge.

### L'OFFRE À COURCOURONNES

Plusieurs équipements peuvent accueillir les enfants de 0 à 3 ans : une crèche collective de 60 places, une crèche familiale de 45 places, un multi-accueil de 30 places et une halte-garderie de 25 places, soit **au total 160 places.**
Le Relais Assistantes Maternelles n'offre pas de places d'accueil mais accompagne les parents et les assistantes maternelles indépendantes dans leurs démarches. **102 assistantes maternelles indépendantes, proposant 244 places, exercent sur Courcouronnes.**
Chaque structure a ses spécificités et répond à des besoins particuliers :

- **Les crèches collective et familiale** accueillent des enfants dont les parents travaillent ou ont une activité assimilée (formation longue durée par exemple) qui ont besoin de confier leur enfant à temps complet 5 jours par semaine.
- **Le multi-accueil** reçoit des enfants dont les parents ont une activité à temps partiel 1, 2 ou 3 jours. L'équipe accepte des enfants en accueil occasionnel.
- **La halte-garderie** s'adresse davantage à des parents qui ont des besoins ponctuels. ■



## Inscription et admission, mode d'emploi

***Le service petite enfance qui se situe au pôle enfance du Bois de mon cœur, au Canal, gère les inscriptions en crèche. Mais le dossier d'inscription peut aussi être retiré en mairie ou téléchargé sur le site internet de la Ville. C'est ensuite la commission d'attribution qui, comme son nom l'indique, attribue les places disponibles. Chaque année, un guide de la petite enfance est édité, donnant toutes les informations pratiques sur les différentes structures.***

### LES INSCRIPTIONS

Le dossier, une fois complété avec les justificatifs fournis, est à déposer à l'accueil du pôle enfance du Bois de mon cœur. La secrétaire est disponible pour vous présenter les différents modes d'accueil et vous aider à choisir le mode d'accueil correspondant le mieux à vos besoins.
**Il y a en moyenne 15 inscriptions par mois.**

### LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

**Elle a lieu une fois par an** et réunit le maire-adjoint chargé de la petite enfance, la conseillère municipale déléguée à la petite enfance, la directrice du service petite enfance et les responsables des structures.
**Les critères d'admission sont** la résidence à Courcouronnes, l'ordre d'inscription, l'activité professionnelle des 2 parents ou assimilé (formation longue durée, étudiants…) et le maintien d'inscription tous les trimestres. Seuls les dossiers complets (justificatifs de domicile, justificatifs d'activités, maintien d'inscription…) sont examinés lors de la commission.

**Lors de la commission de mai 2010, 160 dossiers étaient sur la liste d'attente pour 58 places disponibles.** Sur les 73 réponses négatives 10 dossiers n'étaient pas à jour, 23 pour lesquels le(s) parent(s) ne travaillaient pas, 4 qui ont refusé la place proposée en crèche familiale. Pour 20 dossiers, la commission n'a pas statué puisque les dates d'entrée souhaitées sont pour 2011.

**En cours d'année,** des places sont proposées au fur et à mesure des départs des enfants (lors des déménagements par exemple) avec les mêmes critères d'admission. ■

Ce supplément édité par la Commune est inséré dans l'hebdo municipal de Courcouronnes n°334.

# Le Relais Assistantes Maternelles

*Contrairement aux idées reçues, l'assistante maternelle indépendante fait partie intégrante des modes d'accueil et le coût peut se rapprocher, selon vos revenus, des coûts des structures municipales. N'hésitez pas à prendre rendez-vous au RAM pour évaluer le coût.*

**Le relais est un lieu d'écoute, d'information et de médiation.** Vous pouvez y trouver la liste des Assistantes Maternelles agréées ainsi que les informations sur leurs disponibilités. **Le relais vous accompagne** dans la recherche d'une assistante maternelle, vous soutient dans la mise en place d'une relation parent/assistante maternelle. Il est également là pour **vous aider dans les démarches administratives** (demande de prestation, remplir PAJEMPLOI, explication du contrat, calcul du coût…).



## LES MISSIONS DU RELAIS

Le relais n'est pas un lieu d'accueil pour les enfants, même s'il propose aux assistantes maternelles qui le souhaitent **des temps d'animations pour les enfants qu'elles accueillent,** organisés par une éducatrice de jeunes enfants. Les enfants qui fréquentent le RAM ont les mêmes activités proposées que ceux des crèches : ateliers de motricité avec la psychomotricienne, **l'accueil petite enfance gratuit à la ludothèque et à la bibliothèque.**

## LES ASSISTANTES MATERNELLES

Les assistantes maternelles obtiennent leur agrément par le Conseil Général pour une durée de 5 ans renouvelables. Elles ont la particularité d'exercer leur profession **à leur domicile.**
Depuis 2007, les nouvelles assistantes maternelles doivent faire **une formation** de 60 heures avant d'obtenir leur agrément. Ensuite, elles devront suivre 60 autres heures au cours des 2 ans qui suivent l'accueil du premier enfant. Des formations complémentaires leur sont également proposées tout au long de leur carrière.

**Une fois agréées, elles ont le choix de travailler en indépendante ou en crèche familiale.** Les assistantes maternelles de crèche familiale sont employées par la Ville et sont encadrées par le service petite enfance. Les autres sont employées par les parents et suivies par la Protection Maternelle Infantile (PMI). ■

Infos : Relais Assistantes Maternelles au 01 64 97 81 91
au pôle enfance du Bois de mon cœur

## La crèche familiale un mode d'accueil à (re)découvrir



Les services municipaux constatent une forte demande des parents pour l'accueil en collectivité. Pourtant, **l'offre chez les assistantes maternelles agréées de la crèche familiale est d'une qualité égale** à la crèche collective et au multi-accueil de Courcouronnes.

• Les assistantes maternelles de la crèche familiale suivent **les mêmes formations** (diététique, le livre et le tout-petit, les gestes d'urgence…) et les journées pédagogiques que leurs collègues des structures collectives (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants).

• Elles sont **suivies, accompagnées et soutenues** dans leur pratique par une puéricultrice, une éducatrice de jeune enfant, comme en crèche collective.

• La psychologue et la psychomotricienne du service petite enfance interviennent sur toutes les structures de la ville. ■

## Venez découvrir le RAM !



Le Relais Assistantes Maternelles propose **une journée portes-ouvertes le samedi 12 juin à partir de 10h, au pôle enfance du Bois de mon cœur.** Les parents qui ont reçu une réponse négative, suite à la commission d'admission, pourront notamment s'informer sur les possibilités d'accueil auprès des assistantes maternelles indépendantes et sur le fonctionnement de ce mode d'accueil. ■

*Tableau comparatif du coût à charge des parents entre l'accueil en structures municipales et auprès d'une assistante maternelle indépendante.*

| REVENUS | 8h/jour • 3 jours/semaine | 9h/jour • 5 jours/semaine |
|---|---|---|
| 580 € / mois (minima) stuctures municipales | 30,10 € | 56,43 € |
| RAM < 20059 € | 51,57 € | 199,77 € |
| 1670 € / mois stuctures municipales | 85,95 € | 161,19 € |
| RAM 20059 € < X > 44579 € | 65,32 € | 362,92 € |
| 3714 € / mois stuctures municipales | 184,34 € | 359,58 € |
| RAM > 44579 € | 176,73 € | 474,33 € |
| 4575 € / mois (maxi) stuctures municipales | 236,50 € | 443,50 € |
| RAM > 44579 € | 176,73 € | 474,33 € |

*famille avec 1 enfant, 52 semaines, revenus de l'ensemble du foyer (pas de différence entre une famille monoparentale ou non). La part restant à la charge des familles s'entend allocations CAF déduites (pour le RAM).*

# La halte-garderie, pensez-y !

*La particularité de cette structure est qu'elle s'adresse plus spécifiquement aux parents qui ne travaillent pas et qui souhaitent que leur enfant fréquente une collectivité. Comme sur les autres structures, les enfants sont accueillis après une période de familiarisation, étape importante pour que la séparation se fasse dans les meilleures conditions possibles.*



Les professionnels (5 auxiliaires de puériculture et 1 éducateur de jeunes enfants) ont pour objectif de permettre à l'enfant d'**entrer en contact avec la collectivité** et de se construire individuellement et de permettre aux parents de disposer d'un peu de temps personnel (pour se détendre, faire des démarches, pratiquer une activité…) en leur proposant un lieu d'accueil digne de leur confiance.

**Dans des locaux adaptés, différents champs d'expériences sont proposés aux enfants, jamais imposés.** L'enfant peut ainsi s'adonner à des jeux libres avec du matériel mis à sa disposition (livres, jeux d'imitation : dînette, téléphone, poupées, bricolage, petite maison, garage… jeux de construction, bassines) ou participer à des activités animées par un adulte (à la demande de l'enfant ou sur proposition de l'adulte) : jeux éducatifs, travaux manuels, gommettes, peinture, pâte à modeler, jeux d'eau, atelier musical, chants, comptines, diapositives.

Toutes les prises en charge au quotidien et les animations d'activités sont effectuées de façon à correspondre le mieux possible à l'âge des enfants et à leur stade de développement.

La halte-garderie est donc un lieu qui permet à l'enfant d'évoluer au sein d'une collectivité conçue et adaptée à son âge et à son développement. **La halte-garderie est ainsi une bonne étape avant l'entrée à l'école maternelle.** ■

Infos : halte-garderie au 01 64 97 85 12
42, rue du Pont Amar

